



De l'avis de certains observateurs, Paul Biya est de moins en moins représentatif. Ils disent même croire à une vacance au sommet de l'Etat.

Dans sa chronique de ce 3 novembre sur radio Balafon, le journaliste et éditorialiste Roland Tsapi, met en relief le silence de plus en plus critiqué du président Paul Biya et certaines dispositions de la constitution.

Lecture :

Un peuple a-t-il le droit de savoir où se trouve le président de la république ? La réponse est sans doute oui. D'abord parce qu'il est un élu de ce peuple, c'est-à-dire que ce peuple souverain, seul détenteur du pouvoir, l'a simplement transmis à un individu par le mode de l'élection. La Constitution du Cameroun est davantage claire là-dessus. L'article 2 dit « alinéa 1, la souveraineté nationale appartient au peuple camerounais qui l'exerce soit par l'intermédiaire du Président de la République et des membres du Parlement, soit par voie de référendum. Aucune fraction du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Alinéa 2, les autorités chargées de diriger l'Etat tiennent leurs pouvoirs du peuple par voie d'élections au suffrage universel direct ou indirect, sauf dispositions contraires de la présente Constitution. » Une fois élu, le

président de la République utilise ce pouvoir qui lui est transmis pour organiser l'Etat et s'assurer de son bon fonctionnement, bien entendu dans l'intérêt strict du peuple qui lui a donné son pouvoir. Il peut cependant, comme tout humain, avoir un empêchement temporaire, et comme l'Etat doit continuer de fonctionner au delà des problèmes personnels, la Constitution a prévu qu'il peut se faire remplacer momentanément. L'article 10 dispose « alinéa 2, le Président de la République peut déléguer certains de ses pouvoirs au Premier Ministre, aux autres membres du Gouvernement et à certains hauts responsables de l'administration de l'Etat, dans le cadre de leurs attributions respectives. (3) En cas d'empêchement temporaire, le Président de la République charge le Premier Ministre ou, en cas d'empêchement de celui-ci un autre membre du Gouvernement, d'assurer certaines de ses fonctions, dans le cas d'une délégation expresse. » Il est donc admis qu'il se fasse représenter ou qu'il délègue ses pouvoirs momentanément, mais est-ce pour autant dire qu'il doit le faire tout le temps ?

Paul...

Sur hautes instructions

L'interrogation vient d'abord du fait que le Cameroun est aujourd'hui géré pas directement, mais sur haute instructions, au point où on en vient à s'inquiéter. Un exemple récent est la suspension de la mesure de collecte des frais de douane des téléphones et tablettes sur le crédit des utilisateurs. Dans une correspondance adressée le 19 octobre 2020 au secrétaire général des services du Premier ministre Séraphin Fouda, le secrétaire général de la présidence de la République (SGPR), Ferdinand Ngoh Ngoh écrivait : « ?En exécution des très hautes instructions du président de la République, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il demande au Premier ministre, chef du gouvernement, de faire surseoir à la mise en œuvre de la collecte par voie numérique des droits de douane et taxes sur les téléphones et terminaux importés?; soumettre à sa haute sanction un mécanisme plus approprié de recouvrement desdits droits de douane et autres taxes?.» En dépouillant ce message des formules administratives, la reformulation simplifiée de la correspondance du Sgpr donne ceci : Le président de la république m'a dit de vous dire de dire au Premier ministre qu'il dise au ministre des Finances de dire au Directeur général de la Douane de ne pas collecter les frais de douanes sur les utilisateurs. En résumé, l'émetteur du message est le président de la République, et le récepteur est le Premier ministre, qui en tant que chef du gouvernement doit faire exécuter en respectant l'organigramme en dessous de lui. Mais le président de la République a-t-il besoin d'intermédiaire pour donner une instruction au Premier ministre, alors que la Constitution dispose qu'il peut lui déléguer ses pouvoirs en priorité ? En situation normale, le président de la république aurait simplement pris son téléphone et appelé le Premier ministre pour donner cette instruction, ou lui aurait écrit directement, c'est quand même son collaborateur direct sur qui il a mis sa confiance et qui est le chef du gouvernement, « chargé de la mise en œuvre de la politique de la Nation telle que définie par le Président de la République »,

d'après les termes de l'article 11 de la Constitution. Pourquoi donc l'instruction n'a-t-elle pas été directe, est-ce à dire que le président de la République ne peut entrer en communication avec son premier ministre, physiquement ou par d'autres canaux comme la visio conférence ou le téléphone ?

Envoyé par le président

L'autre raison de se demander si la délégation de pouvoir prévue par la Constitution doit être permanente, c'est que depuis le début de l'année 2020, beaucoup de situations exigeaient la présence physique et la chaleur humaine du président de la république auprès des populations, mais là encore on n'a vu que des ministres, qui chacun disait agir sur « hautes instructions » du Chef de l'Etat. On peut citer le massacre de Ngarbuh le 14 février 2020 où 10 enfants sont morts dans leur sommeil suite à une attaque militaire qui s'est révélée être une bavure, on peut citer la crise sanitaire du corona virus déclarée depuis mars 2020, et qui jusqu'ici n'est ni vaincue, ni éradiquée au Cameroun d'après le communiqué du gouvernement du 02 novembre 2020 signé du ministre de la Communication, on peut évoquer les inondations de la ville de Douala des 20 et 21 août 2020, ou celles de l'Extrême Nord les 28 et 29 août 2020, on peut enfin le drame de Kumba le 24 octobre 2020, où 7 élèves sont morts en quête des connaissances livrésques.

Dans des moments d'afflictions, les hommes ont besoins de se sentir entourés, et les peuples ont besoin d'être rassurés. Selon les us et coutumes de la tradition bantou, l'assistance humaine est plus importante que l'assistance matérielle. Que ferait un homme qui se croit en temps normal entouré d'amis, mais qui se retrouve seul et avec plein de caisses de vins et des enveloppes envoyés le jour où il a un malheur dans sa famille ? Comment se sent un homme qui attend qu'un être cher vienne le reconforter dans une situation, mais que ce dernier envoie plutôt son chauffeur même avec deux conteneurs de denrées ? Il sent le vide autour de lui. Dans la vie, quel que soit le pouvoir qu'on dispose, il y a des choses qui ne se délèguent pas, la chaleur humaine fait partie.

La question ultime, qui est évitée par tous, mais qui reste essentielle dans ces cas est celle-ci : Où est le président de la République ? Et comme l'habitude camerounaise est de répondre à une question par une autre, la réponse va de soi, à qui le demande-t-on ?